



Direction du Secrétariat Général

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES
VILLE DE NIORT

Arrêté n° 2023-28

ABROGATION DE L'ARRÊTÉ DE DÉLÉGATION
DE SIGNATURE ET DE FONCTIONS D'OFFICIER D'ÉTAT CIVIL
accordée à Madame Karine GOLAZ

Le Maire de la Ville de Niort ;

Vu les articles L.2122-30 et L.2122-32, R.2122-8 et R.2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 34-1 du Code Civil ;

Vu l'arrêté en date du 26 mai 2020 accordant délégation de signature à Madame Karine GOLAZ ;

Considérant que Madame Karine GOLAZ a changé de poste et qu'elle n'exerce plus de fonctions en matière d'État civil ;

ARRÊTE

Art. 1 – L'arrêté sus visé en date du 26 mai 2020 accordant délégation de signature à Madame Karine GOLAZ, agent de la Direction Accueil et Formalités Citoyennes, est abrogé.

Art. 2 – Copie du présent arrêté sera transmise au Préfet du Département des Deux-Sèvres, publiée et notifiée à l'intéressée.

Fait en Mairie à Niort, le 12/01/2023

Le Maire de Niort,

Signé

Jérôme BALOGE